

une propriété qui lui coûtait \$4,444 de rente annuelle et ne lui rapportait rien ; je veux parler de l'ancien hôtel du parlement. En nous mettant au courant des affaires se rattachant à cette propriété, nous fûmes informés que les titulaires de la rente, s'appuyant sur l'interprétation de la loi qui régit cette question, réclamaient une augmentation de rente et des arrérages pour un montant considérable, c'est-à-dire, toute la différence entre la livre cours d'Halifax et la livre sterling, faisant \$955.45 par année et \$19,109.20 pour les vingt ans écoulés depuis la confédération.

Comme nous ne pouvions, d'un côté, tirer aucun parti de cette propriété, la rente étant bien trop élevée, et désirant, de l'autre, éviter la difficulté résultant de la réclamation que je viens de mentionner, nous avons cédé cette propriété au gouvernement d'Ottawa. Comme compensation, nous lui avons abandonné en même temps la propriété Sewell, qui ne nous rapportait rien, était même une cause de dépenses, et nous lui avons remis le produit de l'assurance de l'ancien hôtel du parlement, incendié en 1883.

Cette transaction nous libère d'une rente perpétuelle représentant un capital d'environ \$100,000 et d'une réclamation approchant \$20,000, sans compter qu'elle favorisera probablement l'exécution de projets qui contribueront au développement et à l'embellissement de notre vieille capitale provinciale.

Taxes des corporations commerciales

En 1882, le gouvernement Chapleau a imposé une taxe spéciale et directe sur les banques, les compagnies d'assurance, des chemins de fer et autres. Les corporations intéressées refusèrent de payer, et un grand nombre de poursuites furent prises et plaidées, entraînant des frais considérables, se montant déjà, à notre arrivée au pouvoir, à près de \$50,000. Ces causes portées devant le Conseil Privé, en Angleterre, avaient été suspendues en 1886, l'année des élections générales, et l'on comprend pourquoi. Notre devoir était d'en finir et dès le mois d'avril nous chargeons M. Geoffrion, un des avocats les plus distingués de la province, de se rendre en Angleterre et de pousser les procès avec énergie : M. Geoffrion eut un succès éclatant et obtint jugement en faveur du gouvernement.

Les perceptions furent faites avec célérité et à l'heure qu'il est nous avons reçu au delà d'un demi-million, de ce chef. Les corporations qui ont refusé de payer, après ce jugement final, ont été poursuivies et devront payer, car elles ne peuvent plus échapper maintenant à une condamnation. Nous appliquons cette loi, parce que c'est la loi ; mais nous croyons qu'elle donne lieu, dans son fonctionnement, à certaines injustices qu'il faudra bientôt faire disparaître, tant dans l'intérêt des corporations intéressées, que dans celui de la province. Et si nos projets relatifs au réajustement du subside fédéral, accepté par la conférence interprovinciale, réussissaient, comme nous avons raison de l'espérer, le trésor de la province serait alors dans des conditions assez avantageuses pour permettre au gouvernement de considérer l'opportunité de faire disparaître cette taxe.